



DEAUVILLE YACHT CLUB



GRAND PRIX de DEAUVILLE

Coupe HENRYOT & Cie -1867

Trophée US NATIXIS

Comptant pour le Championnat de Baie de Seine

Les 29 et 30 septembre 2018

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht club

Avis de Course

1-REGLES

La régata est régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile(RCV) en vigueur
- Les règlements fédéraux
- Les règles Osiris habitables
- Les règles du Championnat de Baie de Seine

2-PUBLICITE(DP)

En application de la Règlementation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3-ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation. Ils devront être titulaire d'un certificat Osiris valide dont le groupe brut est au minimum de 8.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur autorité nationale.

Elle est également ouverte à tous les bateaux des classes Sport-Boats, J80, Dragon et Quillards de Sport

3.2 Les équipages doivent être composés de 2 personnes au minimum

3.3 les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site du club www.deauvilleyachtclub.fr et en envoyant les frais d'inscription requis, soit par chèque, soit par virement :

IBAN : FR76 1714 9402 0076 0011 6481 571

BIC : CCBPFRPP149

Banque : Crédit Maritime

3.4 Les concurrents et chaque membre de l'équipage devront être en possession de leur Licence Compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs



DEAUVILLE YACHT CLUB



HENRYOT & C. E
1867

3.5 Les concurrents étrangers et chaque membre de l'équipage ne possédant pas de licence FFV devront présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge et de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de un million cinq cent mille euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- une autorisation parentale pour les mineurs

4.DROITS

Le montant des droits est de 50 euros

5-PROGRAMME:

Confirmation des inscriptions le vendredi 28 et le samedi 29 aux heures d'ouverture du club

HORAIRES POUR LE SAMEDI 29 septembre

Ouverture du club	09h30
Briefing	10h00
Ouverture des portes	11h22
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	12h00
Pleine mer	13h48
Coefficient	83
Fermeture des portes	17h09

HORAIRES POUR LE DIMANCHE 30 septembre

Ouverture du club	09h30
Briefing	10h30
Ouverture des portes	12h01
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	12h45
Pleine mer	14h27
Coefficient	75
Fermeture des portes	17h46

Remise des prix à partir de 18h00 au Deauville Yacht Club

6-INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront remises lors de la confirmation des inscriptions.



DEAUVILLE YACHT CLUB



7-PARCOURS et ZONE de COURSE

Les parcours à effectuer seront de type côtier et/ou Banane pour Osiris-HN, et de type Banane pour tous les autres. Ils seront décrits dans les annexes aux Instructions de Course.

La Zone de Course est située devant Deauville

8-CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

8.1: Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps du Guide Osiris Habitable et le système de points sera conforme au système Osiris.

8.2: Trois classements seront établis : Habitables Osiris, J80 Natixis et sports boats(Dragon,J80,sport-boats)

9-GRUTAGE et GRATUITE PORTUAIRE

Tous les concurrents participant à cette épreuve auront la gratuité du mouillage du 27 septembre au 1 octobre

Capitainerie du port municipal de Deauville : tél. : 02 31 98 50 40. E-mail : portdeplaisance@deauville.fr

10 – LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11 – COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12-DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates avant, pendant et après la régates.

16-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Deauville Yacht Club – Quai de la Marine – 14800 DEAUVILLE

Tél. : 02 31 88 38 19

E-mail : deauville.yacht.club@wanadoo.fr Site Web : www.deauvilleyachtclub.fr